

# Guide du mandataire autovérificateur et fabricant de véhicules neufs

## Section 1. Présentation

---

Ce guide a été conçu pour aider le mandataire autovérificateur et fabricant de véhicules neufs ainsi que son personnel à remplir adéquatement leur mandat, qui consiste à procéder à la vérification mécanique des véhicules que le mandataire fabrique dans le respect des obligations liées à l'autorisation que la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) leur octroie.

Il contient les procédures que le mandataire et son personnel doivent suivre pour respecter les obligations décrites dans les actes d'autorisation qu'ils ont signés avec la Société.

Il est la propriété de la Société et à l'usage exclusif du mandataire autovérificateur et fabricant de véhicules neufs et de son personnel. Pour toute reproduction autre que pour l'usage défini, une autorisation doit être demandée à la Société.